



Règlement Course & Marche

"Les foulées de la Fontaine" organisées par l'association du quartier de Charzais- 1ere édition

Article 1. GÉNÉRAL

Le samedi 17 mai 2025, l'association du quartier de Charzais -85200 Fontenay Le Comte, vous propose **2 courses nature de 8 kms et 15 kms** ainsi **qu'une marche de 8 kms environ**, sur les communes de Fontenay le Comte et de St Michel Le Cloucq, à travers la campagne, empruntant des chemins et sentiers. Le parcours empruntera des passages privés indiqués comme tels et formellement interdits en dehors de la manifestation.

L'association du quartier de Charzais, s'engage à organiser un événement éco-responsable, respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Merci de vous engager à nos côtés et de faire attention à ne pas laisser de déchets dans la nature et de respecter le tri mis à disposition.

ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA MIS À DISPOSITION AUX RAVITAILLEMENTS

Article 2. INFORMATION COURSE

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ 10 minutes avant le départ. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles. Les oreillettes, casques sont formellement interdits en course.

- ⇒ La marche de 8 kms : départ 16h du site de la fontaine de Charzais -85200 Fontenay Le Comte.
- ⇒ Les course de 8 kms et 15 kms.
 - Départ 16h16 du site de la fontaine de Charzais -85200 Fontenay Le Comte
 - Ravitaillement en eau sur le parcours au ~5ème km , 10eme et à l'arrivée

Chaque ravitaillement sera composé de liquide (+ solide à l'arrivée)

Article 3. INSCRIPTION COURSE (sur ww.runchrono.fr uniquement)

Nombre de concurrents limité à 500 sur les 2 courses confondues. Et pas d'inscription le jour de la course

Ouverture des inscriptions le 19 mars à 19h et fermeture le jeudi 15 mai à 19h

Catégories d'âge	Ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés de 16 ans et plus <i>Autorisation parentale nécessaire pour les mineurs</i>	Ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés de 18 ans et plus
Tarif	10 € (frais inscription inclus)	15 € (frais inscription inclus)

Inscription et paiement en ligne sur le site de www.runchrono.fr accompagné d'un PPS (Parcours Prévention Santé, à télécharger gratuitement en ligne sur pps.athle.fr) datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve ou fournir la photocopie de la licence FFA.

Article 4. RETRAIT DES DOSSARDS COURSE

- ⇒ Le samedi 17 mai 2025, de 14h à 15h45 au site de la fontaine de Charzais -85200 Fontenay Le Comte

Article 5. CHRONOMÉTRAGE COURSE

Les 2 courses sont chronométrées avec un classement final ainsi que par catégories. Le chronométrage se fera grâce à une puce électronique jetable au dos du dossard

Article 6. RÉCOMPENSES COURSE

Pour chaque course, les récompenses seront remises au podium protocolaire à 18h30, aux :

- ☐ 3 premiers femmes et 3 premières hommes au scratch

Article 7. LA MARCHÉ

- ⇒ Avant de prendre le départ, les marcheurs devront se présenter sur le site du s de la fontaine de Charzais -85200 Fontenay Le Comte, pour retirer leur bracelet marcheur ou s'inscrire sur place

Le départ de la marche sera à 16h dans le sens inverse du circuit.

Marche limitée à 100 participants, au tarif de 5 euros. Inscription et paiement en ligne sur le site www.runchrono.fr, ou sur place de 14h à 15h30

Article 8. SÉCURITÉ

Signaleurs en poste aux différents carrefours, présence de la protection civile, d'une ambulance. Les participants doivent se conformer au code de la route. Accompagnement vélo interdit. La fin de course est prévue à 18h30 : Passé cet horaire, la sécurité sur le parcours ne sera plus assurée.

Tout accident, blessure ou autres après 18h30 sera de la seule responsabilité des participants.

Article 9. DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisation à utiliser ou faire utiliser son nom et sa prestation sportive. En s'inscrivant à l'épreuve, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, à des fins de promotion de la manifestation.

Article 10. DOUCHES

Possibilité de se doucher à la salle de sport des moulins (à côté de la piscine) Rue du gaingalet

Article 11. ASSURANCES

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'Association à pour sa part souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel.

Article 12. MESURES COVID

Réglementation en vigueur le jour de la course.

Article 13. ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation, pour cause de force majeure à la suite d'une décision administrative ou pour raison sanitaire, le montant de l'inscription ne sera pas restitué et les participants ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature ce soit.

Article 14. LES RESULTATS

Les résultats seront en ligne et consultables sur www.runchrono.fr à l'issue de la course.

Article 14. RENSEIGNEMENTS

Auprès de : Jacky THIBAUD (En charge de l'organisation course) 0677175033

Et/ou

Didier GUILLON (Président de l'association du quartier de Charzais)0636078255

Lesfouleesdelafontaine85200@gmail.com & page FB : les foulées de la fontaine

